

TARIFICATION 2016/2017 : GARDERIE PERISCOLAIRE

Madame LE BERRE Nadine, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, pour l'année scolaire 2016/2017, il est proposé, comme pour 2015/2016, de facturer ce service par tranche d'un quart d'heure sur la base de 0,40 € par ¼ d'heure de présence pour le premier enfant et de 0,30 € à partir du second enfant.

Il est également proposé de maintenir la majoration pour dépassement au-delà des heures d'ouverture du service (3 € par ¼ heure supplémentaire) et en cas de dépassement de non réservation (1 €) et de reconduire le « coup de pouce » aux familles landivisiennes :

Quotient familial C.A.F.	Déduction sur tarif de base
< et = à 400 €	- 8 %
Entre 401 et 700 €	- 5 %
Entre 701 et 900 €	- 3 %

VU l'avis favorable de la commission « Enfance – Famille – Jeunesse » en date du 9 mars 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Nadine LE BERRE, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les tarifs de garderie périscolaire tels que présentés,

AUTORISE Madame le Maire à appliquer la formule « coup de pouce » précitée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 25 mars 2016

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 06 AVR. 2016
Et de la publication, le... 31 MARS 2016
Fait à Landivisiau, le... 25 MARS 2016.
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL